



➤ **CHARTRE D'ENGAGEMENT**
www.cjdesk.fr

Depuis 80 ans, l'organisation patronale CJD (Centre des Jeunes Dirigeants) crée un environnement permettant à ses 4500 dirigeants de réfléchir, se former, influencer, expérimenter et s'engager pour mettre l'économie au service de l'Homme.

Aujourd'hui le mouvement lance une nouvelle expérimentation avec CJDesk, une plateforme où ses membres mettent à disposition gratuitement sur l'ensemble du territoire, pour une durée de 3 mois à 3 ans, un bureau, un local ou un atelier à de jeunes entrepreneurs ayant créé leur société il y a moins de 3 ans.

Cette présente charte a pour objectif de définir et porter à la connaissance du Jeune Dirigeant accueillant et de la Jeune Pousse les conditions de succès de leur future relation.

Charte d'engagement

Entre :

Le Jeune Dirigeant accueillant (JD) : Nom, Prénom, Adresse de l'entreprise :

Et

La Jeune Pousse : Nom, Prénom, Adresse :

1. Définition

Le **Jeune Dirigeant accueillant** désigne un dirigeant membre du CJD ayant fait la démarche de s'inscrire sur la plateforme www.cjdesk.fr

La **Jeune Pousse** désigne une ou plusieurs personnes physiques ayant fait la démarche de s'inscrire sur la plateforme www.cjdesk.fr

La **jeune pousse** doit respecter les critères suivants :

- ⌘ A moins de 3 ans d'existence
- ⌘ N'a pas de salariés mais peut avoir plusieurs associés
- ⌘ Est une nouvelle création et le concept/projet déjà existant
- ⌘ Peut venir de tous les secteurs d'activité mais ne doit pas exercer le même métier que l'entreprise accueillante (cf. charte)
- ⌘ Est prête à respecter la charte d'engagement ainsi que les valeurs de l'entreprise accueillante
- ⌘ N'est pas un indépendant/consultant ayant vocation à rester seul
- ⌘ A un numéro d'immatriculation (type registre du commerce et des sociétés)
- ⌘ Est à moins d'1h du lieu d'accueil

Il n'y a pas de limite d'âge pour le dirigeant de la jeune pousse.

2. Projet entrepreneurial

La Jeune Pousse a sollicité un bureau/local/atelier pour réaliser le projet entrepreneurial suivant :

Merci de décrire le projet

3. Rôle du Jeune Dirigeant accueillant

Le Jeune Dirigeant n'est pas :

- ⌘ Une mère,
- ⌘ Un coach,
- ⌘ Un investisseur financier pour la Jeune Pousse,
- ⌘ Une ressource humaine illimitée,
- ⌘ Un dirigeant tout puissant,
- ⌘ Un fournisseur de collaborateurs.

Le Jeune Dirigeant accueillant pourra apporter dans la limite de ses compétences et du temps disponible son avis si la jeune pousse le sollicite sur des domaines divers :

- ⌘ Gestion et finance,
- ⌘ Stratégie commerciale,
- ⌘ Ressources humaines,

⌘ Marketing et communication

D'une manière générale, il pourra faire bénéficier la jeune pousse de son expérience de chef d'entreprise et ce bénévolement. Il ne pourra prendre aucune décision pour le compte de la jeune pousse et ne pourra en aucun cas être tenu responsable des décisions prises par ce dernier.

Le Jeune Dirigeant prendra le temps de lui présenter son entreprise et ses valeurs.

Le JD participe à ce programme, développé par le CJD France car il souhaite pouvoir aider et échanger avec la jeune pousse sur le métier d'entrepreneur. Il lui proposera de participer à une session alliance poursuit et/ou voir plus loin, jeux crée par le mouvement à destination de ses membres, afin de le challenger et mieux comprendre le projet entrepreneurial.

Après la signature du bail, le JD s'engage à mettre à disposition local/atelier/bureau à la Jeune Pousse sur une date déterminée ensemble.

4. Rôle de la Jeune Pousse

En participant à ce projet, la jeune pousse souhaite échanger avec le Jeune Dirigeant sur différents domaines liés à la gestion d'entreprise et d'une manière générale bénéficier de l'expérience du dirigeant.

La jeune pousse prendra connaissance des valeurs de l'entreprise du JD accueillant ainsi que des valeurs du CJD : responsabilité, solidarité, loyauté et respect de la dignité humaine

La jeune pousse respectera les règles de fonctionnement définies avec le Jeune Dirigeant ainsi que la durée définie dans le bail de courte durée, quant à la durée d'occupation des lieux.

Il est précisé que le Jeune Dirigeant et la Jeune Pousse sont très fortement invités à se rapprocher de leurs avocats-conseils pour formaliser la rédaction d'un bail de courte durée, s'agissant d'un acte juridique très technique et lourd de conséquences pour chacune des parties.

5. Confidentialité

La Jeune Pousse et le JD ne diffuseront pas des informations et documents appartenant à la Jeune Pousse et au Jeune Dirigeant.

6. Déclaration d'indépendance réciproque

Les parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont, pendant la durée définie dans le bail de courte durée, des partenaires indépendants.

Le Jeune Dirigeant apporte son aide et un local/bureau/atelier à la Jeune Pousse qui assure, seule, les risques de son entreprise.

Le JD et la Jeune Pousse ne sont soumis, l'un envers l'autre, à aucune obligation légale, en dehors de celles résultant du bail de courte durée.

La plateforme CJDesk, programme du CJD France, n'est pas responsable des agissements et actions du Jeune Dirigeant accueillant et de la Jeune Pousse, son rôle se limite à de la stricte mise en relation.

7. Respect des valeurs

La Jeune Pousse s'engage à toujours se comporter vis-à-vis du Jeune Dirigeant de manière loyale et de bonne foi et notamment à porter à la connaissance du JD tous différents ou difficultés qu'il pourrait rencontrer dans le cadre de ce programme.

La Jeune Pousse s'engage à respecter les 4 valeurs du CJD et les valeurs de l'entreprise accueillante.

8. Modalités techniques de la relation

Les modalités d'organisation de la relation sont librement définies entre les 2 parties. La plate-forme CJDesk n'intervenant à ce titre en aucune manière, ce que les parties reconnaissent expressément.

9. Rétribution

Le Jeune Dirigeant met à disposition un local à titre gratuit pour toute la durée de la relation. Il s'agit d'un acte citoyen destiné à favoriser l'essor d'une Jeune Pousse.

Fait à : _____

Le : _____

En 2 exemplaires dont un pour chacune des parties.

